

**Séance ordinaire du Conseil de Prévost
 du 8 juillet 2024**

Pour cette séance, huit citoyens étaient présents. Il fut abondamment question de nouveaux projets de construction et des défis à relever en matière de logement. Le maire Germain ainsi que Michèle Guay, conseillère du secteur 4, ont assisté le 10 juin à une réunion du CISSS, quelques chiffres en sont ressortis.

Entre 2011 et 2021, la population de notre MRC a grossi de 23,9% et entre 2016 et 2021 c'est 14 000 personnes qui sont venues gonfler les rangs de la MRC alors que Prévost passe à 14 575 habitants.

Un nouveau projet d'habitation verra le jour au nord de l'école Val-

des-Monts, soit 450 unités de logement qui seront construites sur une période de cinq ans au coût unitaire de 336 500\$. Nous y trouverons des 3 ½ et des 5 ½. Ce projet représente un investissement de 163 M\$ qui rapportera un million et demi de taxes annuellement. De plus 75% des stationnements seront intérieur afin de réduire l'espace asphalté et ainsi réduire les îlots de chaleur. La

voie de desserte sera à sens unique et des bassins de rétention d'eau de pluie y seront aménagés. Ajoutons que les constructions seront alignées d'est en ouest pour profiter au maximum de l'ensoleillement.

Dans la même veine, un autre projet verra le jour dans le domaine des Clos qui se nommera le clos du Bourg, 110 unités de logements locatifs y seront érigées. Un troisième projet est à l'étude, mais qui ne fait pas le bonheur de tous, un groupe de trois citoyennes, habitant des logements de l'Unité de la gare situé rue du Vallon qui comprend 24 condominiums, déposa une pétition s'opposant à la construction d'une nouvelle unité de 36 logements à l'intersection du Vallon et de la Station. La raison de leur opposition est liée au problème de circulation déjà présent et que ce projet va amplifier. Le maire répondit qu'une partie du problème de circulation vient en partie des habitants de Saint-Hippolyte qui cherche à éviter l'engorgement de la 333 et la 117 à Saint-Jérôme, mais la Ville cherche à améliorer les embouteillages de la rue de la Station.

L'aménagement de l'ancien terrain de golf demande la démolition de deux garages. La firme Gauthier s'en chargera au coût de 92 076\$. Un nouveau procédé de fondation de rue sera utilisé sur les rues des Mésanges et Lavallée, la composition du produit utilisé se situe entre l'asphalte et le concassé, la firme Desormeaux fut choisie pour la somme de 93 138\$. Pour la sécurité de nos pompiers, cinq habits de combat seront achetés pour 14 800\$, en remplacement après 10 ans d'utilisation. Parlant de pompiers, une étude est en marche sur la possible fusion des services de Prévost et de Saint-Jérôme. Monsieur le maire avance que nous avons une chance sur deux de voir une telle réunification.

Concernant le projet de construction de 88 logements dans le secteur du Vieux Prévost, le maire Germain rencontrera le groupe de citoyens qui désire discuter entre autres de la hauteur de l'édifice ainsi que de la voie d'accès et il mentionne qu'aucune décision n'est arrêtée.

Monsieur Michel Lamarche, de la rue Morin, demande si le nombre de RBNB à Prévost ne pourrait pas être une des causes du manque de logements à louer. Selon la conseillère Sarah Dupras, moins d'une dizaine de RBNB serait en fonction dans notre ville et ils sont principalement situés autour des lacs. Madame Guay ajouta que nous manquons d'informations, mais que la MRC devrait y travailler.

David Cavaliere, du Clos des Artisans, demande si la réflexion avancée concernant la définition d'un logement bigénération, considérant qu'il y a presque trois ans, le Conseil s'était dit en réflexion sur ce type de définition d'habitation. Le maire nous apprend que le bigénération n'existe plus à Prévost et que nous parlons maintenant de logements accessoires qui permettent un usage locatif plus simple et libéral. Certaines règles s'appliquent et il invite les personnes intéressées à s'informer auprès de l'hôtel de Ville.

Monsieur Yvons Blondin, de la montée Sainte-Thérèse demande au maire Germain si une étude avait été faite sur la capacité de la nappe phréatique à alimenter les services en eau potable de l'ensemble des citoyens avec l'augmentation à prévoir de la population. Le maire répondit que les études démontrent que certains secteurs du Québec vivent ces problèmes d'approvisionnement, mais pas à Prévost; et que la réparation des conduites d'eau a permis d'économiser en fuite d'eau l'équivalent de la consommation de 200 à 250 résidences.

**NATURELLEMENT
 Avec vous depuis 2009**

**Un cimetière naturel et un lieu funéraire unique au Québec.
 À travers une mission humaine, nous offrons beaucoup plus
 que des services funéraires traditionnels.**

**Chacune de nos actions vise à vous offrir de l'apaisement et la
 tranquillité d'esprit. Une équipe attentionnée, à l'écoute de vos besoins.**

Services funéraires complets | Cérémonie | Exposition | Crémation | Rapatriement

LES SENTIERS
 CIMETIÈRE NATUREL / SERVICES FUNÉRAIRES

MAGNUS POIRIER 100 ANS
 5 GÉNÉRATIONS

2480, boul. du Curé-Labelle, Prévost | 450 565-6464 | lessentiers.ca
 24 heures sur 24 | 7 jours sur 7

**Il existe de nombreuses
 raisons pour consulter
 en chiropratique**

- Mal de dos
- Mal de cou
- Maux de tête
- Douleurs dans les bras,
engourdissements
- Maux d'oreille
à répétition
- Sciaticque
- Douleurs dans
une jambe

**CENTRE
 CHIROPATIQUE
 VITALITÉ**

Technique douce

sont des exemples...

Consultez pour un examen
 approfondi, un diagnostic
 et des conseils sur
 les traitements

Prenez rendez-vous:
450-224-4402

2894, boul. Curé-Labelle
 bureau #104, Prévost J0R 1T0

Dr^e Isabelle Cazeaux
 Chiropraticienne D.C.